



## Lmnp amortissement maison

Par **Chriss2601**, le **09/08/2025** à **08:23**

Bonjour à tous, j'aurais aimé savoir ayant une LM N,P pour l'amortissement de la maison un expert-comptable m'a dit qu'il fallait diviser par 35 ans pour ma maison que j'ai en crédit sur 25 ans. . je vois partout sur Internet, qu'il faut diviser par le nombre d'années du crédit cet expert-comptable, me dit le contraire, qu'en pensez-vous? Elle m'a bien précisé que c'était la loi et que je ne pouvais pas diviser mon crédit par le nombre d'années où je le paie actuellement. Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **09/08/2025** à **11:45**

Bonjour et bienvenue

Le crédit est un mode de financement, mais pas une mesure de la dépréciation du bien.

L'amortissement vise à refléter la perte de valeur économique du bien dans le temps, indépendamment de la manière dont il est financé.

Votre expert comptable est dans le vrai, Il se réfère aux durées d'amortissement généralement admises et reconnues par l'administration fiscale, qui se basent sur la nature de l'actif.

L'administration fiscale a des grilles qui peuvent varier, mais une durée de 35 ans pour une maison est une estimation couramment utilisée pour déterminer la durée d'amortissement comptable.

Bon week-end.